

# Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023

Sous la présidence de M. FURSTENBERGER Alain, Maire,

## Etaient présents:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, RIFF Eric, VIOLINI Raphaël, et WALCH Arnaud.

Absent excusé : FLORENTZ Thierry (procuration à Alain FURSTENBERGER).

Absent : BOUTEMY Timothée.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Correction délibération n°3 de la séance du 7 décembre 2022
- 3 Approbation du PV du 7 décembre 2022
- 4 Validation compte administratif 2022
- 5 Validation compte de gestion 2022
- 6 Orientations budgétaires 2023
- 7 Association de chasse du Judenhut - agrément d'un sixième partenaire
- 8 Divers

### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### II CORRECTION DELIBERATION N°3 DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Par courrier du 06/02/2023, la Préfecture du Haut-Rhin a signalé une erreur dans la délibération n°3 de la séance du 7 décembre 2022 concernant l'autorisation pour le Maire de mandater les dépenses d'investissement en 2023 avant le vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 36 016,47 €. Or, les opérations d'ordre ne peuvent pas être prises en compte dans le quart du calcul des crédits, seules dépenses réelles peuvent être prises en compte. Le conseil municipal ne peut donc autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement qu'à hauteur de 34 945,05 €.

De plus, il est demandé au conseil de déterminer l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité :

1. travaux poteau éclairage public à l'entrée du village (5000 €)
2. réfection chemin vers le réservoir eau (13 000 €)
3. étude aménagement voirie autour de la mairie (10 000 €)

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les corrections et précisions demandées par la Préfecture pour la délibération n°3 de la séance du 7 décembre 2022. Les corrections et précisions seront apposées dans le PV du 7 décembre 2022.

### III APPROBATION DU PV DU 7 DECEMBRE 2022

Le PV du 7 décembre 2022 (avec les corrections et précisions de la Préfecture validées dans le point précédent) est approuvé à l'unanimité.

### IV VALIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 de la Commune se solde pour les deux sections aux montants suivants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	217 891,02 €
Recettes	326 217,29 €
Résultat de clôture	108 326,27 €

#### Section d'investissement

Dépenses	65 583,88 €
Recettes	80 056,44 €
Résultat de clôture	14 472,56 €

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participera pas au vote.  
Le doyen, M. Nicolas KUHK préside la séance.

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2022.

### V VALIDATION COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion 2022 de la Commune de RIMBACH établi par le Comptable de la Trésorerie de SOULTZ – FLORIVAL retrace les écritures au centime des opérations comptables de l'exercice 2022.

<u>NATURE</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
Dépenses nettes	63 271,81 €	217 891,02 €
Recettes nettes	65 583,88 €	246 657,28 €
Résultats de l'exercice	- 2 312,07 €	28 766,26 €
Résultat reporté (2021)	+ 16 784,63 €	+ 79 560,01 €
Résultat de clôture	(1) + 14 472,56 €	(2) + 108 326,27 €
<b>TOTAL (3) =</b>	<b>(1) + (2) + 122 798,83 €</b>	

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2022.

## **VI ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**Le Maire soumet les orientations budgétaires suivantes :**

- Réfection du chemin rural vers le réservoir d'eau potable
- Changement du poteau d'éclairage public à l'entrée du village
- Etude sur l'aménagement d'une sortie du parking mairie
- Etude sur le prolongement de la voie piétonne jusqu'à l'aire de jeux
- Réfection de la façade du dépôt communal
- Travaux d'aménagement de la voirie dans l'impasse ancienne maison de retraite
- Mise en accessibilité des bâtiments publics

**Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2023 proposées par Monsieur le Maire.**

## **VII ASSOCIATION DE CHASSE DU JUDENHUT – AGREMENT D'UN SIXIEME PARTENAIRE**

**Par courrier du 03/02/2023, le Président de l'association de chasse du Judenhut demande l'agrément d'un nouveau et sixième permissionnaire de chasse : M. HASSENFRAZT Baptiste domicilié à ISSENHEIM.**

**Après consultation des documents fournis par M. HASSENFRAZT Baptiste (permis de chasse, copie de la carte d'identité, bulletin du casier judiciaire, référence cynégétique), il est proposé aux conseillers d'émettre un avis favorable à sa demande.**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.**

## **VIII DIVERS**

**Ressource en eau dans le vallon du Rimbach**

**Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de la commune de Jungholtz de faire les travaux pour exploiter une nouvelle source d'eau déjà repérée près du réservoir actuel de la commune de Jungholtz**

**Nuisance véhicule du porteur de journaux**

**Un conseiller fait remonter une nuisance occasionnée par le véhicule du porteur de journaux qui distribue vers 3h30 du matin. D'autres conseillers confirment le bruit. Normalement, la livraison doit s'effectuer entre 5h et 7h. Monsieur le Maire va prendre attache du journal l'Alsace pour signaler le problème.**

**Circulation en forêt communale**

**Un quad a circulé sans autorisation en forêt communale. Une demande d'identification sur la base de sa plaque d'immatriculation sera demandée à la gendarmerie et un courrier de rappel à l'ordre sera envoyé au contrevenant.**

**Dysfonctionnement éclairage public route de la Glashütte**

**Un conseiller signale que l'éclairage public ne fonctionne plus au niveau de la route de la Glashütte. La société VIALIS en charge de la maintenance et de l'entretien de l'éclairage public sera prévenue.**

**Fin de la séance à 22h20.**